

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
PARTICULIERES

CCAG DE REFERENCE : FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

LYCEE
EMILE LOUBET

VOYAGE EN ITALIE 2019

PROCEDURE DE CONSULTATION :

Proc dure adapt e en application des articles 27, 30 et 34 du d cret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux march s publics soumis   l'ordonnance du 23 juillet 2015.

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE :

LYCEE EMILE LOUBET

SIRET : 192600 344 00019

2, RUE DU LYCEE - B.P 2114 - 26021 VALENCE CEDEX

TEL. 04.75.56.14.14 FAX : 04.75.56.51.72

COURRIEL : intendance.0260034w@ac-grenoble.fr

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

Chef d' tablissement du Lyc e E. Loubet
P. FRANTSCHI

PERSONNE RESPONSABLE DU SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHE

Gestionnaire du lyc e E. Loubet
V. CHABAL

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

AGENT COMPTABLE DU LYCEE E. LOUBET
V. CHABAL

LE PRESENT C.C.P COMPORTE 5 FEUILLES NUMEROTEES DE 1 A 5

SIRET 192 600 344 00019

Affaire suivie par

Le Gestionnaire

T l phone

04 75 56 14 14

T l copie

04 75 56 51 72

M l :

intendance.0260034w

@ac-grenoble.fr

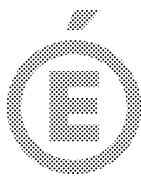
Adresse

2, rue du lyc e

B.P 2114

26021 VALENCE

cedex



Article I : Objet du marché

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Italie (Toscane)

Pise - Volterra - Florence

entre le 15 et le 20 décembre 2019

➤ **6 jours dont 2 nuits de transport et 4 jours sur place**

2/5

Article II : Nombre de participants

L'effectif prévisionnel pour ce voyage est défini comme suit :

- 49 à 55 élèves lycéens (niveau seconde et première)
- 4 accompagnateurs

Soit 53 à 59 participants

Article III: ENGAGEMENT

Le prestataire s'engage envers Mme FRANTSCHI Pascale chef d'établissement, à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché

Article IV : DESCRIPTION ET ORGANISATION DES PRESTATIONS

IV.1) Généralités :

↳ **Composition du groupe** : 49 à 55 élèves lycéens (15 - 17 ans révolus) plus 4 accompagnateurs

↳ **Durée** : 6 jours et 4 jours sur place

↳ **Dates** : Entre le 15 et le 20 décembre 2019

↳ **Transport** : Autocars grand tourisme munis des équipements de sécurité règlementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent (remplacement du chauffeur...) au départ de l'établissement et du dernier site visité sans visite d'autres villes.

➤ Les frais de péages, tunnels, autoroutes parkings doivent être inclus

➤ Autocars et conducteurs à disposition de l'établissement sur place pour un forfait kilométrique total indiqué qui devra être suffisant compte tenu des lieux de visites et circuits prévus

↳ **Hébergement** : l'offre portera sur un hébergement en Hôtel ou auberge de jeunesse mais **uniquement DANS LA VILLE DE FLORENCE**

➤ Pension complète, conducteur compris

↳ **Restauration** : petit déjeuner et dîner pris à l'hôtel, déjeuner sous forme de paniers –repas préparés par l'hôtel.

- Tous les repas seront **inclus et prévus pour leur totalité** par le prestataire, pour l'ensemble des participants, conducteurs compris.
 - petit déjeuner + repas du soir pris à l'hôtel
 - repas de midi : panier repas fourni par l'hôtel
 - premiers repas à l'arrivée (petit déjeuner et déjeuner) et dernier au retour

➤ Les repas suivants devront être inclus et prévus pour leur totalité :

➔ **Obligatoirement :**

- Petit déjeuner à Pise (jour d'arrivée en Italie)
- ↳ Déjeuner à Volterra
- ↳ Dîner à Florence (dernier jour en Italie avant départ)

Assurances :

l'offre inclura l'assurance groupe **et** individuelle dont le montant unitaire sera mentionné

IV.2) Programme et visites :

Visites :

Toutes les visites seront réservées par le prestataire, l'offre doit comprendre droits d'entrée et frais de réservation des sites et musées mentionnés dans le programme (le voyageur se charge de l'avance de fonds pour le paiement des entrées).

Les transports éventuels intra urbains devront être prévus par le prestataire en cas d'impossibilité d'utiliser l'autocar de tourisme.

Programme souhaité : les prestataires peuvent proposer un déroulement différent selon les horaires d'arrivée et départ et les contraintes liées à l'immobilisation du car

↳ **J1 : dimanche 15 décembre :**

Départ en fin d'après-midi Transfert Valence - Pise

↳ **J2 : lundi 16 décembre : Pise et Volterra**

- Visite de la place des miracles
- Départ pour la ville de Volterra
 - o Visite découverte de la ville à pied
 - o Déjeuner
 - o Visite de l'éco musée de l'albâtre
 - o Visite Palazzo dei Prori et de la forteresse Medicea
 - o Visite cathédrale et anfiteatro
- Départ pour Florence et installation à l'hôtel ou auberge de jeunesse

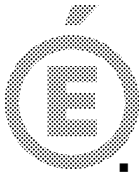
Rappel : l'hébergement se situera obligatoirement **dans** la ville de Florence.

↳ **J3 : mardi 17 décembre : Florence**

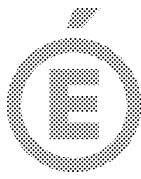
- Musée *San Marco* et *Galleria dell'Accademia*
- *Museo Leonardo Da Vinci*
- *Piazzale Michelangelo* et *San Miniato*

↳ **J4 : mercredi 18 décembre : Florence**

- *Santa Maria del Fiore* (avec montée à la Coupole)
- *Palazzo Vecchio*
- Pause repas dans *i giardini di Boboli*
- *Galleria degli Uffizi* : la visite s'effectuera en 2 groupes alternativement entre les Offices et un jeu de piste dans la ville



3/5



4/5

📍 J5 : Jeudi 19 décembre : Florence

- *Santa Maria Novella*
- *Quartier San Lorenzo (Basilique, chapelles médicéennes et bibliothèque)*
- **Repas en pizzeria puis départ pour Valence**

📍 J6 : Vendredi 20 décembre : Arrivée à Valence

ARTICLE V : ELEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS

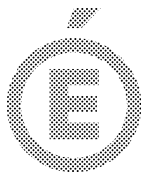
V.1) Contrat

- 📍 Présent document signé
- 📍 Proposition sous forme de contrat ou convention avec l'établissement qui devra reprendre de façon exhaustive claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée
- 📍 Précision des éléments d'assurance assistance / rapatriement du prestataire
- 📍 Carnet de voyage comprenant le déroulement du séjour détaillé sur les éléments techniques et matériels essentiellement
- 📍 La proposition doit présenter les garanties d'assurance et conditions d'annulation, notamment l'assurance annulation individuelle
- 📍 Dossier de voyage complet : déroulement du séjour détaillé, éléments techniques notamment distance et temps de route entre le (les) lieu(x) d'hébergement et les sites prévus
- 📍 Numéro d'appel d'urgence et assistance 24h/24 et serveur vocal d'informations pour les familles pendant le séjour

📍 Agrément tourisme

V.2) Modalités de paiement :

- 📍 L'engagement de l'établissement est effectif à compter de la signature du contrat de voyage
- 📍 Des acomptes pourront être réglés sur production de facture selon un calendrier établi avec l'établissement et dans la limite de 70% du montant total du voyage, solde après service fait.
- 📍 Les factures seront établies en 2 exemplaires libellées et adressées au lycée Emile LOUBET, 2, rue du lycée – B.P 2114 – 26021 VALENCE CEDEX
- 📍 Les factures feront mention précisément des éléments du contrat à l'appui duquel se fondent les éléments de facturation
- 📍 Le formalisme des factures sera conforme à l'annexe C du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016
 - Nom ou raison sociale du créancier
 - Numéro SIRET ou SIREN
 - Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice



5/5

- Pour chacune des prestations rendues la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires
- Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée légalement applicable ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération

ARTICLE VI : OFFRES

Période de consultation : du 08/06/2019 au 26/06/2019.

Mode de réception des offres : par dépôt sur le site de l'AJI, plateforme de publication

Date limite de réception des offres : **mercredi 26 juin 2019 à 12h.**

☞ Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants :

☞ **le présent cahier des clauses particulières daté et signé (5 pages) constituant l'acte d'engagement**

☞ **les documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat telles que fixées par les conditions des articles, 44, 48 et 49 et 51 à 55 du décret 2016-360 :**

☑ Les documents et renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 : Inscription registre professionnel

☑ Un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

☑ un extrait de casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

☑ Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales) attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

☑ Attestation sur les capacités techniques et professionnelles : ressources humaines et techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché public en assurant un niveau de qualité approprié

☑ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

☞ **la documentation (rédigée en français) sur les prestations présentées**

☞ le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

☞ l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

- Qualité des prestations et leur correspondance avec critères du marché : 40%
- Qualité des services associés : 10%
- Prix : 50%

Lu et approuvé :

le.....

Nom et qualité du signataire

Signature